

RAPPORT GÉNÉRAL DES JOURNÉES SOCIALES DU CEPAS

Fleury DALA DIANA,
MSc, Expert
du RHODECIC.
dadiaf@gmail.com

**Pascal SUNDI
MBAMBI,** PhD, Centre
Interdisciplinaire pour
le Développement
et l'Éducation
Permanente
(CIDEP).
pascalsundy@
gmail.com

Il serait tout à fait raisonnable que, au cours de cette année 2020 héritière d'un sort malveillant qui s'est abattu sur la planète terre, le Centre d'Études pour l'Action Sociale (CEPAS), n'organise pas ses Journées Sociales. Le CEPAS aurait donc pu se contenter du contexte de 2020 qui ne s'y prêtait point et tranquillement attendre le moment favorable, celui de la reprise normale des activités et de la vie où l'on ne se souciera plus de porter le masque pour se couvrir le nez et la bouche, où l'on se saluera de nouveau avec les mains, où les embrassades seront de nouveau permises et où aucune mesure de distanciation sociale et physique ne sera imposée pour tenir ses journées sociales. Rien ni personne ne le lui aurait reproché.

Mais, le temps de crise étant à la fois celui de la remise en question et de la décision d'entreprendre ; le temps qui appelle à rebondir et à renaître quand le fond a été touché et le feu a tout consumé, le CEPAS n'a donc pas préféré la voie de la facilité. Bien au contraire, comme au milieu des ronces qu'impose le contexte si difficile de 2020, le CEPAS a pris son courage pour faire fleurir la rose, celle de la raison ardente qui refuse de succomber au laisser-aller pour se concentrer à la réflexion autour d'une problématique de notre temps et de la société congolaise, afin de pousser à la recherche des perspectives et pistes de solutions durables marquées du sceau de l'excellence, ce principe si typique de la tradition spirituelle de St Ignace de Loyola, fondateur des Jésuites, inspiration du CEPAS.

Ainsi, le Centre d'Études pour l'Action Sociale, œuvre apostolique des Pères de la Compagnie de Jésus, Province d'Afrique Centrale, a organisé, du 9 au 11 novembre 2020, les Journées Sociales Édition 2020, sous le thème « **Accaparement des terres et défis du foncier en RD Congo** ». Un tel thème par ce temps où l'esprit humain, de par le monde, s'exerce à

trouver la solution définitive à la pandémie de Covid-19, pouvait paraître assez osé. Encore une fois, la facilité aurait été de se limiter à évoquer la crise sanitaire de coronavirus. Mais la nouveauté dans la démarche rationnelle du CEPAS pour les journées sociales 2020 réside, justement, dans le choix minutieux du thème tiré d'un pan de notre société que cette crise sanitaire mondiale a touché. L'impact de la mesure de l'état d'urgence sanitaire imposé par les gouvernants au peuple et la mesure du confinement des citoyens ont démontré notre fragilité de la gestion de la cité ou de la gouvernance au point que l'on peut se poser la question de savoir ce que seraient devenus les pauvres, les laissés-pour-compte de notre société s'ils avaient été entièrement dépossédés de leurs terres des suites de leur accaparement par ceux qui ont fait du foncier leur terrain de chasse des ressources minières, forestières ou agricoles.

Les Journées Sociales 2020, temps de réflexion profonde auquel tient fortement le CEPAS dans la droite ligne de sa mission amorcée dès le lendemain de l'accès de la RD Congo à l'indépendance, seront donc inscrites dans les annales du CEPAS avec un sceau tout particulier.

En effet, généralement organisées au premier semestre de l'année et sous l'initiative unique du CEPAS, les journées sociales 2020 ont eu lieu au second semestre et ont connu la participation, en tant que partenaires dans l'organisation, de l'Université Loyola du Congo (ULC) et de sa Faculté des Sciences agrovétérinaires (FSAV), ainsi que du Réseau Ecclésial pour le Bassin du Congo (Rebac). Autrement dit, le CEPAS a réfléchi sur la problématique de la terre, de notre terre, avec les institutions qui traitent au quotidien de cette question. Rien n'est plus important que la terre, dit l'aphorisme de la FSAV, pour souligner le caractère incontournable de ce don divin aux hommes. Le psalmiste ne dit-il pas : « Le ciel, c'est le ciel du Seigneur. Aux hommes, il a donné la terre » ? Cette terre, notre maison commune, dit le Pape François, doit être entretenue.

La forme particulière de l'organisation des Journées Sociales 2020, tant dans le contexte international et national de la pandémie de coronavirus que dans le mode partenarial, a été fortement soulignée lors des discours de circonstance, tour à tour, du Père Alain Nzadi, Directeur du CEPAS, du Père Ferdinand Muhigirwa, Recteur de l'ULC, et du Père Jean Mboma, Doyen de la Faculté des Sciences Agrovétérinaires de l'ULC.

Toutefois, avant ces discours, le modérateur principal, le Père Rigobert Minani, responsable du secteur « Recherches et animation socio-politique » du CEPAS, a convié le Père Rigobert Kyungu, Provincial des Jésuites de la Province d'Afrique Centrale, à l'exercice spirituel de prière d'ouverture afin de confier les Journées Sociales à Dieu, source de toute inspiration et de toute action.

Le Père Directeur du CEPAS, tout en s'acquittant du devoir de reconnaissance envers tous les participants au nom du Père Provincial,

a, dans son discours d'ouverture officielle des Journées Sociales 2020, présenté le cadre inouï de l'organisation de ces assises en ce temps particulier de l'année, avant d'énoncer le thème des Journées Sociales 2020 : « **Accaparement des terres et défis du foncier en RD Congo** ». Il a décrit ce cadre en ces termes : « Les Journées Sociales de cette année, plusieurs fois reportées en raison de la crise sanitaire qui a endeuillé et presque immobilisé la monde entier, se tiennent dans un contexte particulier ».

De ce cadre si bien peint, il est alors aisé de saisir la quintessence du choix du thème des Journées Sociales 2020 abordé sous cette grande interrogation formulée par le Père Directeur : « Comment gérer ce patrimoine de manière judicieuse et équitable pour que des couches entières de notre société ne soient pas jetées sur le pavé, forcées qu'elles sont à la vie nomade ; quand elles ne sont pas carrément réifiées ». Cette interrogation est toute légitime car, de partout à travers la RD Congo, se lèvent des cris et des lamentations des acteurs épris de justice sociale devant la boulimie des compagnies minières, de certains opérateurs économiques et d'une poignée de compatriotes nantis qui, sans cesse, font preuve d'un appétit foncier vorace les poussant à s'arroger de vastes étendues de terres au détriment des villages entiers et des populations médusées et privées de leurs moyens de vie et de subsistance séculaires, forcées, par ce fait, de changer de modes de vie contre leur gré et sans préparation.

Qui dit accaparement dit aussi difficulté d'accès à la terre pour des jeunes formés dans les sciences agronomiques appelés à devenir des entrepreneurs. En effet, une mauvaise gestion de la question foncière est une menace sur la sécurité alimentaire et sur la survie des communautés. Elle rendra vains tous les efforts de l'ULC et de sa faculté des sciences agrovétérinaires de former des cadres et futurs entrepreneurs car il n'y a pas d'agriculture sans terre ! C'est la raison d'être de la FSAV de l'ULC dans l'organisation des Journées Sociales 2020.

Le père Ferdinand Muhigirwa, recteur de l'ULC, a brièvement présenté le portrait de l'institution éducative dont il a la charge. Il a martelé sur cette raison de l'immixtion toute légitime de l'ULC dans cette question foncière. À sa suite, le Père Jean Mboma, en revenant sur le bien-fondé de la participation de la FSAV, a aussi relevé que son institution universitaire attendait de ces assises une compréhension approfondie du phénomène foncier, un dégagement des enjeux majeurs et une balise des voies de solutions impliquant tous les acteurs concernés.

« Pourquoi le CEPAS s'intéresse à la question de l'accaparement des terres ? », s'est interrogé le Père Minani, avant de présenter la méthodologie à suivre pendant les journées. L'essentiel de la réponse peut être capté dans cette prise de conscience du CEPAS sur le défi foncier comme une

question importante pour l'avenir du continent africain, une question qui se pose désormais avec acuité devant la montée extrêmement vertigineuse, en Afrique, des acteurs de l'accaparement des terres.

Par les Journées Sociales 2020 sur l'accaparement des terres et les défis du foncier en RD Congo, le CEPAS amorce un processus de réflexion qui devra projeter des pistes à explorer. Dans le cadre de ces trois journées de discussions, la méthodologie adoptée et expliquée par le Père Minani consistait à des panels animés par des experts du secteur foncier bien identifiés et à des discussions en groupes avec restitution en plénière.

Pour les discussions en groupes, le travail attendu a été de relever d'une part les aspects de la question d'accaparement des terres non exploités par les panélistes et d'autre part les dimensions importantes de la problématique du foncier qui peuvent faire l'objet des pistes d'actions futures du CEPAS. Ainsi, la question principale pour les discussions en groupes portait sur les attentes des participants : « Quelles sont, selon vous, les informations manquantes dans la présentation des panélistes ».

Pour faire un tour d'horizon complet de la question, le CEPAS a orienté le débat en alignant 5 panels en raison de deux par jour pour la première et la deuxième journée et d'un panel à la troisième journée.

L'alignement des panels a suivi l'ordre ci-après :

Pour le premier jour, l'état des lieux de l'accaparement des terres et du foncier en RD Congo a concerné les secteurs minier et forestier. La question était celle de savoir ce que nous avons fait des terres en RD Congo, source de vie pour tous les citoyens congolais.

Le deuxième jour s'est intéressé à l'étude des cas emblématiques : le projet agro-industriel de Bukanga-Lonzo à l'ouest de la RD Congo, dans les provinces du Kwilu et du Kwango, et le projet agricole de Feronia, au nord-est de la RD Congo, dans la province de Tshopo.

Pour clôturer, le troisième jour, il a été question de la problématique politique, juridique et sociale de la gouvernance foncière en RD Congo, reformulée par le panéliste Floribert Nyamwoga Bayenghea sous le titre : « La réforme de l'administration foncière en RDC face à la montée de la tendance à privatiser les actifs naturels par les forces économiques ».

Chaque journée commençait à 9h00 pour se terminer à 14h00, sauf la troisième journée qui a fait l'objet d'une programmation spéciale, avec une cérémonie de clôture fixée à 16h00. Cette dernière journée a aussi connu l'intervention de Mme la professeure Angélique Sita Muila, experte juriste du CEPAS, portant sur l'éclairage juridique du concept 'accaparement', dans l'intention d'aider les participants à réexaminer la question avant le dernier exercice du travail en ateliers. Enfin, il fallu présenter à l'assemblée la mouture finale du rapport général pour amendements et procéder à la clôture officielle des Journées sociales 2020.

De l'économie des panels

Panel 1 : « De l'accaparement des terres dans le secteur minier et forestier », sous la modération du Professeur Willy Moka, jésuite, doyen de la Faculté de philosophie à l'ULC et Directeur de la Chaire sur la migration.

Panéliste I : Henri Muhiya, secrétaire exécutif de la Commission Épiscopale pour les Ressources Naturelles/CENCO

Après avoir planché sur la compréhension des termes-clés du thème de son exposé, à savoir les concepts de terre, d'accaparement (ou son verbe *accaparer*) élargi à celui d'investisseurs, le panéliste s'est ensuite étalé sur les modes d'accaparement des terres en Afrique, particulièrement, après avoir situé l'ampleur du phénomène depuis la crise alimentaire de 2008 à la suite, notamment, de la recherche de grandes étendues par les multinationales pour des raisons agricoles et d'investissements dans le biocarburant. S'agissant des moyens utilisés pour accéder à la terre par ces acteurs multinationaux, l'orateur a évoqué aussi bien des moyens conventionnels tels que l'achat, la location, que des moyens non-conventionnels allant de l'occupation à des moyens plus violents tels que l'agression, l'invasion, l'annexion, la conquête, le glissement des populations, etc. Dans tous les cas de figure, l'argent, les armes, la communication, la diplomatie et les lois jouent un grand rôle. La ruse et l'exploitation de l'ignorance, de la pauvreté ou de la faiblesse des populations locales sont des ingrédients majeurs pour garantir l'accès à la terre à ces multinationales.

En RD Congo, l'accès à la terre est à l'origine de grandes inégalités (cf. le Message des Évêques de la CENCO, *À vin nouveau, outres neuves*), créant ainsi une classe de ceux qui tirent profit de ce phénomène et une autre qui en est victime. Dans le secteur minier, on voit opérer de grands exploitants (concessionnaires miniers) à côté des exploitants artisanaux, entraînant parfois leur superposition sur le périmètre d'un droit minier ou des carrières. Revenant sur le cas emblématique de Tenke Fungurume Mining (TFM), l'orateur a souligné la nécessité de négocier les contrats miniers dans une logique qui défend en priorité les intérêts des populations locales.

Panéliste II : René Ngongo, Écologiste, Rapporteur du Conseil Économique et Social

Complétant le premier intervenant, Mr René Ngongo porte particulièrement la réflexion sur l'accaparement des terres par des promoteurs agro-industriels en quête de grands espaces, s'appropriant les forêts ou terres traditionnelles des communautés (locales). Il note, en effet, qu'à mesure que les terres sont acquises par les nouveaux détenteurs des capitaux en RD Congo, certains compatriotes se retrouvent privés d'accès aux ressources dont dépend leur survie : l'eau, le bois de chauffage, le pâturage, la pêche, etc. L'accaparement des terres est donc une situation

qui menace l'indépendance alimentaire en RD Congo ainsi que la liberté individuelle de chaque citoyen, accentuant ainsi la famine et la pauvreté.

L'orateur prend en illustration quelques cas typiques en RD Congo : (i) Feronia, une société agroalimentaire canadienne occupant cent mille hectares de terres (en litige) essentielles aux moyens de subsistance des populations locales qui n'ont accès ni à des salaires décents ni aux services de base ; (ii) Saffois, dans le territoire d'Isangi (Province de la Tshopo) procède à l'exploitation d'huile de palme dans une zone de biosphère protégée, poussant ainsi les populations locales à vivre plus confinées ; (iii) Kasulo, une mine de cobalt au cœur de Kolwezi, a vu la destruction et la délocalisation de plus de 500 ménages à la suite de l'installation d'une société minière en 2017 ; (iv) Banro qui, en 2019, a fait face à des attaques et enlèvements sur son site de Namoya de la part des groupes armés qui réclamaient une partie de sa concession minière au profit des communautés locales. D'autres exemples d'accaparement des terres en RD Congo concernent notamment l'octroi des permis pétroliers à l'entreprise SOCO dans le Parc de Virunga ou la conversion des forêts (pour les affecter à d'autres usages dans l'intérêt de grandes entreprises) dans les provinces de l'ex-Équateur, ex-Bandundu, ex-Province Orientale ou dans celle du Kasai Occidental.

En RD Congo, l'accaparement des terres peut s'expliquer, entre autres, par l'insécurité foncière des peuples de la forêt et se manifeste sous plusieurs formes, notamment la dépossession, l'expropriation, la déforestation, le rejet des modes traditionnels d'occupation et d'utilisation des terres, l'exclusion des communautés locales des aires protégées, etc. Sur le plan environnemental, le phénomène d'accaparement des terres pose d'énormes défis, notamment (i) l'accélération de la déforestation avec ses effets collatéraux sur le climat et le relief dont les érosions et l'éboulement des terres ; (ii) la diminution des ressources en eau ; (iii) la pollution des nappes par l'utilisation intensive d'intrants chimiques et (iv) la déformation du relief par l'exploitation abusive des ressources naturelles, forestières, minières et pétrolières. Au niveau social, l'accaparement des terres conduit souvent à l'éviction et à la délocalisation des populations locales, aux conflits fonciers (avec pour conséquence l'exclusion des populations vulnérables), la perte d'identité des populations victimes (la terre étant un élément d'identité important), etc.

En guise de conclusion, l'orateur est revenu sur un appel à la société civile à travailler à :

- la sensibilisation de la population pour sécuriser et protéger ses droits ;
- la promotion de la décentralisation de la gestion foncière ;
- l'incitation à une gouvernance responsable de la gestion foncière ;
- l'exigence des investissements contractuels responsables.

Mais, plus important encore, la RD Congo, comme État, devra envisager une meilleure gouvernance de ses ressources à travers une coordination efficace et cohérente entre différents ministères opérant dans ces différents secteurs afin de définir des politiques de mise en œuvre qui donnent sens aux législations sectorielles actuelles, principalement les codes minier, foncier, forestier et agricole.

Panel 2 : « L'accaparement des terres : cas emblématiques »

Sous la modération du Père Jean Nyembo sj, Directeur du Centre Arrupe pour la Recherche et la Formation, deux panélistes se sont longuement penchés sur cette question dont ils ont eu chacun une approche différente.

Panéliste 1 : le Professeur Ntangoma, économiste, a présenté le cas du parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo en titrant sa conférence de cette manière : « Utilisation des outils GIS dans l'amélioration de l'affectation des terres des ménages du parc agro-industriel de Bukanga Lonzo ».

La thèse de l'exposé du Professeur Ntangoma est que par le projet agro-industriel de Bukanga Lonzo, la RD Congo a fait un pas en avant dans la résolution de la problématique foncière et dans la jouissance des terres par les communautés locales grâce au lancement de la sécurisation des terres au moyen de la technologie moderne utilisant le système GIS ou Système d'Information Géographique. Comme il le dit : « Le présent papier vise à constituer une base de données géo référencée des parcelles des terres paysannes du parc agro-industriel pilote de Bukanga Lonzo en amont d'un développement d'un système d'informations foncières nécessaires pour améliorer le système d'enregistrement des titres et droits fonciers des paysans. Il vient en appui au processus en cours de réforme foncière en RD Congo qui, à terme, permettra un meilleur enregistrement des titres et droits fonciers ». Mais, comment en est-on arrivé là ? Pour le panéliste Ntangoma, tout part des problèmes que rencontre l'impératif du développement agricole de la RD Congo dotée de 80% des terres cultivables mais dont seulement 10% sont exploitées pour l'agriculture de subsistance. Ces problèmes sont notamment l'insécurité foncière. Le gouvernement de la RD Congo a tenté de booster le secteur agricole en 2012, grâce à son programme de campagne agricole portant sur 5 composantes : (i) amélioration de la production vivrière et maraîchère ; (ii) amélioration de la production halieutique ; (iii) amélioration de la production animale ; (iv) réhabilitation et entretien des voies de desserte agricole et (v) accès à l'eau potable. L'évaluation de la campagne agricole dont l'enveloppe budgétaire était passée de 23 millions pour la première année à 55 millions pour l'année suivante a révélé un échec du fait, entre autres, que les intrants ont été distribués à des bénéficiaires non ciblés.

De cet échec de la campagne agricole, le gouvernement de la RD Congo a alors pensé les parcs agro-industriels – PAI comme solution en initiant,

en 2014, une stratégie intégrée et holistique visant l'implantation à travers le pays de 22 d'entre eux, Bukanga-Lonzo étant l'implantation pilote. Il s'est aussitôt posé le problème foncier et de jouissance des terres par les communautés locales, étant donné que les PAI réclament de vastes étendues de terres. Or celles-ci sont pour la plupart dans une insécurité foncière car elles ne sont pas dûment enregistrées. Il était alors important de délimiter les terres des communautés locales et celles que devraient exploiter les PAI, en général, et le PAI de Bukanga-Lonzo, en particulier. La loi foncière en vigueur n'a pas résolu complètement la question de délimitation des terres. L'obsolescence de la politique foncière a rendu celle-ci inefficace. Le processus enclenché depuis 2013 par le gouvernement congolais à travers la Commission Nationale de Réforme Foncière (CONAREF) et l'appui de la Banque Mondiale sur la définition d'une nouvelle politique foncière n'est pas encore achevé. Mais, devant l'urgence, le professeur Ntangoma a pensé la cartographie des terres comme outil d'appui au processus de réforme foncière en cours, en partant du cas Bukanga-Lonzo. Ce site constitue-t-il un exemple d'accaparement ? C'est dans le débat post-exposé que le panéliste s'est alors appesanti sur sa compréhension de ce concept, à partir des questions des participants, après avoir au préalable écouté le second panéliste du jour.

Panéliste II : Accaparement des terres. Étude des cas emblématiques de Feronia et de Bukanga Lonzo

Le texte de Rigo Gene, membre du Conseil Economique et Social et Secrétaire exécutif a.i du Conseil National des ONG, a été exposé à l'attention des participants par M. Flory Tolendeli délégué par le premier, qui était empêché. En substance, le panéliste délégué a développé les cas emblématiques en reformulant le sous-thème par un titre plus qu'évocateur : « Terres accaparées par les privés (grandes plantations agricoles). Cas emblématiques : Feronia et Bukanga Lonzo ». Le titre a énoncé les couleurs, et la définition des concepts « accaparement » et « consentement préalable donné librement et en connaissance de cause » a dressé le cadre qui est celui de démontrer que, dans les deux cas sous étude, l'acquisition de ces terres pour les grandes plantations s'est avérée problématique car les populations réclament leurs terres dont elles auraient été privées sans une compensation juste et équitable. Il a alors posé le diagnostic d'un accaparement réel : L'investissement à Bukanga Lonzo et celui de Feronia contiennent tous les éléments caractéristiques d'un accaparement contre lequel il faut lutter. Le panéliste en a appelé à la responsabilité des parties concernées : le gouvernement et la société civile auprès desquels il a formulé des recommandations.

Des panels des deux premiers jours, il s'est dégagé une constante : une précaution toute particulière sur le concept d'accaparement que les panélistes jugeaient nécessaire de clarifier comme pour se rassurer que le phénomène

sous réflexion est bien identifié par ce terme et que celui-ci est utilisé à bon escient. L'on a constaté que, selon la source utilisée (Dictionnaire Larousse, Banque Mondiale, etc.), l'approche du phénomène est soit négative ou positive, le tout dépendant du soubassement philosophique, économique, social et culturel qui accompagne la compréhension du phénomène.

Pour les panélistes de « l'état des lieux », l'accaparement des terres, qu'il soit *acquisition massive* (Banque Mondiale), *acquisition et location de terres à grande échelle* (Rapporteur des Nations Unies sur le droit à l'alimentation) porte des relents négatifs car il provoque une destruction des conditions de vie des populations locales, génère des conflits et dégrade la biodiversité. D'où l'appel à une prise de responsabilité de la société civile considérée comme l'un des acteurs dans ce phénomène où dominent des investisseurs et des gouvernants peu scrupuleux.

C'est le même son de cloche du panéliste Rigo René dont le texte a été magistralement présenté par Flory Tolendeli quand il a abordé les cas emblématiques de Bukanga-Lonzo et de Feronia en démontrant l'échec patent de ces deux projets étudiés.

Cependant, le panéliste Ntangoma a plutôt un point de vue optimiste sur l'accaparement des terres, fort des arguments d'un témoin du projet Bukanga Lonzo. On y a retenu que ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité de haute facture, d'un montage financier bien construit et d'un partenariat public-privé exemplaire. Il est même allé plus loin en affirmant, durant le débat, que les terres de Bukanga-Lonzo étaient vraiment vacantes à l'avènement du PAI Bukanga-Lonzo et que le processus de consultation citoyenne a été dûment mené.

De quelque bord qu'ils aient été, les panélistes sont tous d'accord que le phénomène *accaparement des terres* existe. L'approche quant à y poser un jugement de valeur diffère de par l'expérience personnelle de chacun d'entre eux et de son implication.

Panel 3 : Problématique politique, juridique et sociale de la gouvernance foncière en RD Congo

Sous la modération du Père Alain Nkisi sj, Professeur d'histoire à l'Université Pédagogique Nationale, ce sous-thème a été développé par Monsieur Floribert Nyamoga, Expert en réformes institutionnelles. D'entrée de jeu, l'orateur a commencé par indiquer la place de la terre dans notre société. La terre, c'est le pouvoir, a-t-il fait remarquer. Sans la terre, on n'a pas l'attribut essentiel du pouvoir. Les états sont construits autour des espaces, le pouvoir c'est la capacité de contrôler son espace. Les nations entrent en conflits autour de ces espaces parce qu'il s'agit du pouvoir.

En RD Congo, le système foncier est construit sur un dualisme juridique : on a, d'une part, l'État comme propriétaire foncier ou, selon la Constitution

de 2006, détenteur de la souveraineté sur le sol (cf. les trois attributs sur la propriété de la terre : exclusivité, inaliénabilité, imprescriptibilité légale de la terre) ; et d'autre part, le pouvoir coutumier, détenteur de la légitimité sur le sol. Sur le plan procédural, la communauté transfère la légitimité sur l'espace et l'administration confère le droit (la légalité) à travers le régime des concessions. Dans l'esprit du législateur congolais, l'accès à la terre est circonscrit par 3 éléments : usage précis, durée définie et délimitation précise de l'espace de concession des droits... Pour ce qui est de la durée, deux exceptions : l'espace pour construire leur habitation est concédé à perpétuité aux citoyens congolais et la concession forestière au bénéfice des communautés locales est également perpétuelle (cf. art 369 de la loi foncière). Le législateur a pris trois précautions essentielles pour limiter les abus en matière d'occupation foncière :

- l'enquête des vacances de terre : l'administration doit se rassurer que tous les droits préalables ont été réglés ;
- le titre d'occupation provisoire pour s'assurer de la capacité de la mise en valeur ;
- l'enquête de mise en valeur, sanctionnée par un procès-verbal de mise en valeur avant de livrer le titre d'occupation effective.

En comparant la législation foncière avec les pratiques courantes, l'orateur note que, généralement, ces pratiques sont en marge de la loi. Il cite notamment :

- les transactions foncières : on ne peut vendre un objet dont on n'est pas propriétaire. Sur le plan légal, la seule transaction possible c'est le bail ;
- l'occupation des terrains (qui se limite dans les arrangements individuels) : il y a ici une forme de thésaurisation foncière par l'élite (une des formes d'accaparement la plus courante dans notre pays). Ce système de thésaurisation est à l'origine de la spéculation foncière qu'on observe.

De ce dualisme juridique qui caractérise le système foncier congolais, l'orateur relève également certaines tendances/certains faits dans la vie pratique :

- très faible titrisation en milieu urbain (des maisons construites sans certificats d'enregistrement) ;
- en milieu rural, occupations sans titre foncier ;
- non renouvellement des titres : une culture conflictogène ;
- faible mise en valeur des terres cédées aux tiers.

Comme conséquences,

- les communautés sont les premières perdantes ;
- l'État ne contrôle pas les espaces et n'en tire pas de revenus ;
- convoitise du sol et des ressources ;
- faible protection des droits fonciers locaux, etc.

En guise de conclusion, l'orateur encourage vivement la réforme foncière, en renforçant notamment le processus déjà en cours par le renforcement des capacités de la commission nationale de la réforme foncière, mais également en dotant l'État congolais d'une politique foncière durable.

De l'avis d'un juriste sur l'accaparement des terres ou du retour sur le concept « accaparement »

Cette intervention de la professeure Angélique Sita, experte en questions juridiques pour le CEPAS, peut être vue comme une intrusion, mais nécessaire, dans le programme du troisième jour. Elle a été voulue par les organisateurs afin que l'experte apporte la lumière sur l'ombre qui planait sur le sens du concept « accaparement » en fournissant quelques indicateurs, des pistes de solutions et d'actions futures à mener en connaissance de cause, et ainsi éviter des dérapages fondés sur une compréhension partielle et biaisée du phénomène.

Des critères ou indicateurs.

Sans formuler des réponses toutes faites, Madame Sita a énuméré les éléments-clé suivants :

- Le moment : quand faut-il affirmer qu'il y a accaparement ? Au moment de la décision d'élaborer ou d'exécuter un projet d'exploitation ?
- Les procédures : La loi et les règles à suivre pour une exploitation de terre existent. Leur non-respect ne peut conduire à une conclusion immédiate d'un fait d'accaparement.
- La durée : définie dans la loi certes. Toutefois, dans le cas d'un renouvellement sans respect des conditions légales et réglementaires prévues en la matière, peut-on affirmer que l'on se trouve en face du phénomène d'accaparement ?

Quel est alors l'avis de l'experte ? Ces indicateurs, pris séparément ou collectivement, peuvent justement, selon elle, servir de repères pour conclure à l'existence ou non d'un accaparement de terre.

Réparation des préjudices causés aux populations locales : les organisations de la société civile peuvent y être associées à condition de recourir au service juridique d'un avocat, auxiliaire de la justice reconnu pour défendre et représenter.

Prévention d'accaparement : par des mesures obstacles qui doivent être mises en place pour assurer la transparence au niveau des mécanismes, procédures, programmation, suivi et évaluation des activités.

Sanctions : ne fût-ce que pour des raisons éducatives, il serait bon de prévoir des sanctions pénales spécifiques à l'encontre de toute personne impliquée dans un cas d'accaparement, même si les plus responsables y échappent le plus souvent.

Les preuves : leur manque rend difficile la tâche de dénonciation du fait de la dissimulation que pratiquent les véritables acteurs de l'accaparement par des sociétés-écrans ou des prête-noms qui sont très fréquemment utilisés.

Des perspectives ou la promesse du retour sur Bukanga-Lonzo

Il s'est dégagé tout au long de ces journées sociales que le PAI Bukanga-Lonzo est un véritable cas emblématique qui a suscité un débat très animé. Du premier au dernier jour, ce cas a été, en effet évoqué. Les organisateurs, édifiés par l'exposé du Professeur Ntangoma comme acteur dans le projet, ont voulu le faire revenir au dernier jour pour l'approfondissement de son exposé et tenter ainsi de vider les questions pendantes des participants. Cependant, la dernière décision ayant résulté de l'approfondissement de l'option, a été de reporter une nouvelle intervention du professeur afin d'avoir suffisamment du temps pour harmoniser les vues et approches sur la question.

Des travaux/discussions en groupe

Les participants aux JS 2020 n'ont pas été qu'auditeurs des panélistes. La question foncière touchant justement la terre dans toutes les acceptions développées dans les panels est au cœur des préoccupations de tous et de chacun. D'où, la contribution de chacun a été organisée dans des ateliers avec le débat orienté grâce aux questions énoncées par le modérateur général. Une question a été récurrente dans les discussions des deux premiers jours. C'est celle qui portait sur les attentes des participants non rencontrées par les panélistes et qui, donc, était pour eux le moment de s'exprimer sur les éléments manquants dans chaque intervention suivie. Ci-après les questions débattues en groupe :

Jour 1 :

- Quelles sont, selon vous, les informations qui manquent dans la présentation des panélistes ?
- Quelles sont les conséquences de l'accaparement pour les populations/communautés locales ?
- Quelles sont les pistes de solutions à préconiser ?

Jour 2 :

- Quelles sont les questions auxquelles les panélistes n'ont pas répondu ?
- Quelle serait en RD Congo la meilleure formule pour rentabiliser nos terres afin de lutter contre la pauvreté et ainsi assurer la sécurité alimentaire (pour et contre le modèle Bukanga Lonzo) ?
- Lister les cas d'accaparement des terres par province et identifier, si possible, les accapareurs.

Jour 3 :

Quelle expérience personnelle avez-vous du dualisme juridique dans le foncier, entre le droit écrit et le droit coutumier ? Choisissez un cas à présenter en plénière.

Quels sont les atouts dont dispose l'État congolais pour lutter contre l'accaparement ? Quelles sont les faiblesses de notre architecture foncière ?

Quelles actions à mener pour que l'administration foncière congolaise soit à la hauteur du défi foncier en RD Congo ?

Des réponses apportées par les quatre groupes constitués dès le premier jour, ont été nombreuses et riches, assorties, pour certaines d'entre elles, des recommandations. Dans le cadre de l'économie de présentation des discussions, le rapport fait mention de principales réponses.

Des attentes des participants sur la question d'accaparement non abordées par les panélistes au premier jour :

- Le déficit communicationnel ;
- Les efforts fournis dans les points positifs ;
- L'implication des chefs coutumiers ;
- L'alliance avec d'autres peuples africains ;
- La cohabitation entre les miniers, les artisanaux et la population locale ;
- Le dualisme juridique du régime foncier ;
- Les institutions financières de développement qui financent les multinationales et d'autres organisations étrangères sous le couvert des projets de développement ;
- La méconnaissance des communautés locales des mécanismes de protestation en cas d'accaparement de terre ;
- La non élucidation des statuts juridiques des sociétés étrangères évoquées dans les exposés ;
- L'apparition des banques de développement depuis la crise financière de 2008 ;
- L'accaparement des terres comme un crime contre l'humanité ;
- La participation des jeunes ;
- La « vampirisation » de l'État du fait de la participation de ses animateurs institutionnels à sa destruction dans le phénomène d'accaparement des terres ;
- La question de l'Institut Congolais de la Conservation de la Nature ;
- Les fermes agricoles au Kongo Central et le parc animalier de la N'sele ainsi que la question de Bukanga Lonzo ;
- Les informations sur l'exploitation du coltan ;
- Les témoignages de ceux qui ont vécu l'accaparement des terres ;
- La présence des entreprises minières fictives.

La séquence des panels a été conçue comme dans une logique de dévoilement progressif des pans de la question de l'accaparement des terres. Ainsi, au premier jour, tout n'a pas été abordé par les panélistes, à cause du cadre limitatif de leurs interventions. Mais, au deuxième jour, voire au troisième, certaines attentes des participants ont été comblées lorsque les panels ont, par exemple, exploré les éléments tels que le dualisme juridique, le cas emblématique de Bukanga Lonzo, etc.

Perçu comme phénomène pernicious, les participants ont trouvé, concernant l'accaparement, des conséquences suivantes :

Sur le plan de la gouvernance :

- Fragilisation de l'État ;
- Conflits fonciers

Sur le plan de la justice et des droits humains :

- Arrestations des protestataires,
- Meurtres des défenseurs de terres,
- Séquestrations ;
- Délocalisation des populations avec indemnisation insignifiante voire inexistante dans certains cas.

Sur le plan environnemental :

- Réchauffement climatique ;
- Destruction de la biodiversité ;
- Sur le plan socio-économique ;
- Destruction de la production ;
- L'exode rural et l'insécurité alimentaire ;
- Déstabilisation des familles et des communautés
- Dépossession de biens ;
- Manque de justice sociale ;
- Entrave à l'accès à la terre ;
- Réduction des espaces arables pour les communautés locales ;
- Manque de justice sociale

Sur le plan culturel,

- Conflits ethniques et communautaires ;
- Perte du patrimoine culturel et historique.

Face à ces conséquences désastreuses à plusieurs titres du phénomène accaparement, les participants ont préconisé, à l'attention de l'État, des solutions telles que :

Sur le plan juridique et légal,

- Réviser et harmoniser les textes de lois ;
- Accélérer le processus de finalisation de la politique foncière et minière ;
- Faire appliquer l'État de droit (effort de faire respecter les lois existantes et de sanctionner les contrevenants).

Sur le plan culturel/communicationnel/éducatif

- Sensibiliser les communautés locales et la communauté nationale en diversifiant les outils et en les adaptant aux cibles ;
- Renforcer l'information et la formation des communautés locales sur leur responsabilité dans la protection des terres, dans l'acquisition ou location des concessions foncières ;
- Impliquer effectivement les communautés locales dans tous les projets de développement ;
- Vulgariser les lois en langues nationales.

Sur le plan de la gouvernance

- Intégrer et imposer la responsabilité sociale aux multinationales et organismes porteurs des projets de développement ;
- Élaborer la cartographie et/ou le zonage du domaine foncier des communautés locales ;
- Créer un cadastre minier et forestier coutumier ;
- Mettre en place un plan de gestion de potentiels projets de développement en tenant compte, de manière détaillée, de l'impact social desdits projets sur l'environnement ;
- Intégrer les questions environnementales à l'école primaire.

Pour la société civile,

- Accompagner la population par la sensibilisation ;
- Mener un plaidoyer auprès des autorités pour l'élaboration d'une politique d'aménagement du territoire.

Au sujet des cas emblématiques d'accaparement des terres qui ont fait l'objet du panel du deuxième jour, le désir des participants d'en savoir davantage, en particulier sur le PAI Bukanga Lonzo, n'a pas été complètement assouvi. En effet, ils auraient voulu apprendre mieux sur le coût global, le contrat, le degré de responsabilité de chaque partie prenante, l'audit, l'exécution et l'actualité du projet. Au sujet du cas emblématique de Feronia, ils ont regretté l'absence de l'évocation de violation des droits humains à l'encontre des chefs coutumiers et le procès en cours, outre les éléments d'audit et de l'évaluation du projet non exploités.

Du tableau peu reluisant du phénomène d'accaparement des terres dressé par l'étude du cas emblématique du PAI Bukanga Lonzo, les participants ont été appelés à se prononcer pour ou contre l'accaparement et comment mieux rentabiliser nos terres.

La réponse n'a pas été toute tranchée pour certains qui ont plutôt appelé à un équilibre à trouver entre le modèle industriel et le modèle paysan, en préconisant des passerelles entre les centres de recherches agronomiques et les pouvoirs publics en vue de créer cette synthèse. D'autres, par contre, se sont prononcés pour Bukanga Lonzo, non sans mentionner que le projet devrait être repensé et amélioré. Ils rejoignent le groupe de la solution

médiane. D'autres encore, sans être radicalement opposés, ont rejeté le modèle Bukanga Lonzo sur base du manque de capacité de la part des autorités à gérer les acteurs locaux, c'est-à-dire les communautés locales, vu que l'échelle de l'industrialisation est trop grande.

Au sujet des cas de dualisme juridique en matière foncière, sans être exhaustif, quelques exemples ont été cités :

- Communauté locale de Kilwa (au Katanga) contre Anvil Mining ;
- Espace Lac Ma vallée, acquis par la CENCO, comme troisième acheteur mais lorgné par les héritiers de l'autorité coutumière ;
- Hôtel Karibu de Goma de Ngezayo contre les communautés locales.

À propos des atouts de l'État pour lutter contre l'accaparement, les groupes ont cité les éléments tels que :

- Existence du cadre légal
- Décentralisation comme mode de gestion
- Pouvoir coutumier
- Cadre organique des ministères
- Souveraineté permanente de l'État sur les terres
- Le pouvoir de régulation

Et à propos des faiblesses, il a été fait mention de :

- La non-détermination de la qualité des chefs coutumiers qui exercent l'autorité sur le foncier ;
- L'impunité face aux fonctionnaires corrompus et indécents ;
- L'ignorance de la loi ;
- Le manque de loi ;
- La politisation de la gestion des terres ;
- Les interférences des autorités publiques ;
- Le non-respect des lois et principes par les autorités politiques et acteurs économiques ;
- La non vulgarisation des lois et l'absence de la sensibilisation de la population sur la question foncière ;
- La location et la vente des terres *non aedificandi* ;
- La corruption ;
- La précarité des agents ;
- L'outil de travail insuffisant ;
- La délinquance foncière ;
- La formation inadéquate des acteurs qui interviennent dans la vente ;
- La mauvaise gouvernance du système foncier ;
- L'absence d'un décret pénalisant la délinquance foncière des agents publics ;
- L'absence d'un cadastre unique et multiplicité des cadastres : minier, foncier, forestier.

D'où les actions à mener :

- Finaliser la réforme de la loi foncière ;
- Vulgariser la loi en langues nationales ;
- Professionnaliser le travail dans le domaine du foncier ;
- Numériser les titres et harmoniser les cadastres ;
- Renforcer la législation foncière ;
- Renforcer les capacités des administrations foncières ;
- Sanctionner ou renforcer la dimension répressive dans la législation foncière ;
- Codifier avec un référentiel d'acquisition des terres coutumières ou des communautés locales porté par un édit provincial ;
- Dresser le répertoire des us et coutumes ;
- Réactiver le comité de coordination de médiation des conflits fonciers ; une étape pré-juridictionnelle avant toute démarche juridictionnelle pour désengorger les tribunaux. ■

PRÉVISIONS THÉMATIQUES POUR L'ANNÉE 2021

Nous portons à votre connaissance les prévisions thématiques que **CONGO-AFRIQUE** se propose d'aborder pour l'année 2021. N'hésitez pas à nous envoyer vos articles, tout en sachant que nous restons ouverts à notre créneau habituel : « Économie, Politique, Droit, Vie Sociale, Culture ». A vos plumes !

Janvier	Bilan politique et perspectives d'avenir
Février	Budget national et Vie sociale
Mars	Problématique du « Genre » et Famille
Avril	Diplomatie et Géopolitique en situation post-électorale
Mai	Travail, Emploi, Chômage, Accidents au travail
Juin-Juillet-Août	Actes des Journées Sociales du CEPAS/édition 2021
Septembre	Éducation, Enseignement
Octobre	Réflexions sur le Tourisme
Novembre	Changement climatique, Environnement
Décembre	Droits humains, Paix, Guerre